

Appel à mobilité à caractère pédagogique- 2019

Préambule

Dans un esprit d'étroite collaboration et de partage intersectoriel des connaissances, la mission de l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM) est de fédérer et d'animer les acteurs en recherche, en innovation et dans le milieu de l'enseignement supérieur à travers les différents domaines liés au secteur maritime. L'IFQM vise ainsi à jouer un rôle important dans la mobilisation des expertises québécoises et françaises pour toutes questions relatives aux enjeux du développement maritime durable et responsable.

Ce premier appel à mobilité dans un but pédagogique s'adresse à des enseignants collégiaux ou professeurs universitaires (équivalents en France à l'ensemble des enseignants engagés dans la formation maritime et dans les études supérieures en sciences de la mer) du Québec désirant aller en France à **partir de l'automne 2019**.

Objectif

L'appui financier octroyé par l'IFQM dans le cadre de cet appel a pour but de permettre l'enseignement, le développement de matériel didactique, le développement de cours en ligne, d'école d'été, de *Massive Open Online Course* (MOOC), etc. entre des enseignants collégiaux et des professeurs du Québec et des institutions d'enseignement supérieure françaises. Le domaine d'enseignement ou du développement pédagogique des professeurs impliqués dans cette mobilité devra entrer dans les axes scientifiques prioritaires de l'Institut (<http://www.ifqm.info/fr/documents/>).

Admissibilité

Pour être admissible au financement de mobilité, le candidat doit :

- être professeur universitaire ou enseignant au collégial à temps plein dans un établissement québécois. Les chargés de cours ne sont pas admissibles ;
- être à l'emploi d'un établissement ayant signé la charte d'adhésion de l'IFQM ;
- être accueilli par un établissement d'enseignement supérieur français ayant signé la charte d'adhésion de l'IFQM ;
- se déplacer en France dans un but pédagogique afin par exemple de développer une formation, de dispenser un cours, de développer un cours en ligne, une école d'été, etc. tout en s'insérant dans l'une des thématiques de l'IFQM :
 - Santé des écosystèmes
 - Pêche et aquaculture
 - Dynamique et adaptation des territoires côtiers
 - Surveillance et sécurité maritime
 - « Trans- port » maritime durable et intelligent
 - Biotechnologies marines et technologies / ingénierie marines;

Valeur

Une somme de 3500 \$ sera attribuée par l'IFQM pour le déplacement d'un professeur universitaire ou enseignant au collégial québécois en France. Jusqu'à 10 subventions pourront être octroyées.

Durée

La durée du séjour est d'un minimum de 3 semaines.

Dépenses admissibles

L'aide financière attribuée peut être utilisée pour couvrir les frais de déplacement et de séjour du professeur universitaire ou enseignant au collégial québécois voyageant en France.

Procédure et annonce des résultats

Pour soumettre une demande, le professeur universitaire ou enseignant au collégial doit remplir le formulaire en ligne et joindre les documents nécessaires en format pdf et faire parvenir le tout au plus tard **le 27 mai 2019**. Les demandes seront évaluées par un comité indépendant d'experts français et québécois. Les résultats seront annoncés en mars 2018.

Pièces requises :

- le formulaire en ligne « APPEL À PROJETS 2019 - MOBILITÉ D'ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES OU COLLÉGIAUX QUÉBÉCOIS EN FRANCE » [[lien](#)];
- le CV (version FRQ du CV commun canadien [[lien](#)] ou modèle en feuilles libres) du professeur universitaire ou enseignant au collégial faisant la demande provenant d'une institution québécoise ayant signé la charte d'adhésion de l'IFQM;
- la lettre d'invitation de l'institution d'accueil en France.
- le CV du collègue français (5 pages maximales) où sera accueilli le professeur universitaire ou enseignant au collégial québécois.

Le professeur universitaire ou enseignant au collégial effectuant la demande d'aide financière atteste que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts et complets. Il s'engage à respecter les règles et les principes énoncés dans la politique d'éthique et d'intégrité scientifique des FRQ [[lien](#)].

Le professeur universitaire ou enseignant au collégial demandeur accepte que les renseignements paraissant dans la demande de financement soient communiqués à des fins d'évaluation ou d'études à la condition que les personnes qui y ont accès s'engagent à respecter les règles de confidentialité.

La demande d'aide financière doit être rédigée en français.

Toute demande incomplète ou soumise en retard ne sera pas considérée. Aucun envoi postal ne sera accepté.

Pour toute question relative à l'appel à mobilité à caractère pédagogique de l'IFQM, veuillez contacter :

Sarah Granier

Coordonnatrice de l'IFQM
Université du Québec à Rimouski
Tél. : (418) 723-1986 poste 1045
Tél. : 1 800 511 3382 poste 1045

Formulaire

PARTIE A - IDENTIFICATION

1. Identification du professeur universitaire ou enseignant au collégial
2. Informations relatives à l'institution d'enseignement d'origine au Québec
3. Lieu d'accueil du professeur universitaire ou enseignant au collégial en France (personne contact, institut, adresse)
4. Dates proposées du séjour
5. Intitulé de la formation qui sera élaborée

PARTIE B – Thématiques concernées

Préciser dans quelles thématiques de l'IFQM cadrera le futur projet

PARTIE C - Description du projet et du déroulement du séjour (maximum une page)

Préciser la complémentarité des compétences spécifiques (expertise) entre le professeur universitaire ou enseignant au collégial québécois et son collaborateur en France, leur synergie et la valeur ajoutée par la collaboration, la pertinence de la formation qui en découlera et ses bénéfices pour les étudiants et les deux institutions.

PARTIE D – CADRE BUDGÉTAIRE (maximum 1/2 page).

Présentez un budget détaillé de la façon dont vous comptez utiliser les fonds, tout en justifiant le budget. De plus, précisez d'éventuelles autres sources de financement.

ÉVALUATION

Les demandes sont évaluées en fonction des critères suivants :

- Qualité des antécédents d'enseignement ou de formation du professeur universitaire ou enseignant au collégial faisant la demande et de celui l'accueillant en France;
- Complémentarité des compétences spécifiques au domaine et des collaborations
- Valeur ajoutée de la collaboration entre les deux professeurs ou enseignants
- Justification du projet
- Réalisme de la pertinence du déplacement et de la durée du séjour

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées par un comité indépendant d'experts français et québécois. Les membres de ce comité se réservent le droit de retirer du concours les demandes qui feraient l'objet de démarchage ou d'interférence dans le processus d'évaluation. Ils sont tenus au respect de la plus stricte confidentialité quant aux dossiers évalués, aux délibérations et aux recommandations formulées et ne peuvent participer à l'appel. De plus, ils doivent déclarer tout conflit d'intérêts et signer une déclaration écrite en ce sens.

ENGAGEMENT DU PROFESSEUR UNIVERSITAIRE OU ENSEIGNANT AU COLLÉGIAL

En acceptant la subvention, le professeur universitaire ou enseignant au collégial s'engage à respecter les termes et conditions stipulés dans l'appel et la réglementation générale de l'IFQM. Il est de la responsabilité du professeur universitaire ou de l'enseignant au collégial d'être au courant de ces termes et conditions.

Le récipiendaire de la subvention devra :

- Soumettre à l'IFQM un rapport résumé de son séjour à son retour;
- Mentionner, dans tout rapport, article ou communication, le soutien de l'IFQM pour le projet.